

Règlement du Prix Jaurès

Dans le cadre du « **Centenaire de l'assassinat de Jean Jaurès** », l'Association « les Amis de Jaurès à Toulouse » propose l'organisation du **Prix Jaurès**.

Ce prix, qui concerne les écoliers, les collégiens et les lycéens de Haute-Garonne, est destiné à récompenser un élève ou un groupe d'élèves dont la production aura été retenue par le **jury présidé par trois personnalités : Marek Halter, Albert Jacquard, et Edgar Morin**.

Pour chaque niveau (primaire, collège, lycée) : **trois prix** seront décernés.

Objet du concours :

Le prix Jaurès a pour objet de sensibiliser fortement les élèves aux problématiques du **dialogue entre les hommes**. Cette sensibilisation s'élaborera en travaillant les aspects historiques, civiques, culturels et artistiques, et en s'appuyant sur la diversité des savoirs et des compétences.

Les liens entre citoyenneté et universalisme, ainsi que les grands enjeux de l'égalité des Cultures dans nos sociétés et dans la formation des élèves, devront également être mis en valeur.

Le prix Jaurès s'inscrit nécessairement dans l'ensemble des actions qui en 2014 vont commémorer le centenaire de la première guerre mondiale :

Même si l'histoire savante sait bien qu'il existe de multiples causes au déchaînement de la violence guerrière en Europe, le meurtre de l'homme de Paix semble bien ouvrir la porte à l'horreur et à la folie collective.

Quelles créations ?

La production élaborée par les élèves devra être une « adresse aux citoyens » concernant la paix et le vivre ensemble, s'appuyant sur les textes et les actes de **Jean Jaurès l'homme de paix**.

Les productions des élèves pourront être un **texte** (une page) **éventuellement illustré d'une photo ou d'un dessin**, une **réalisation en arts plastiques** (transportable), une **réalisation multimédias** (3mn).

Les productions devront parvenir, sous couvert du directeur d'école ou du chef d'établissement, à l'Association **Les Amis de Jaurès à Toulouse** pour le **15 février 2014**.

Quel que soit le format de la production, texte, multimédia ou objet en trois dimensions, celle-ci devra obligatoirement être proposée au choix du jury sous une forme virtualisée (par exemple : une série de photos et de commentaires pour une sculpture) intégrée dans une clé USB.

Agenda du concours :

Le concours débutera officiellement le **20 septembre 2013**.

Transmission des productions le **15 février 2014** (date limite).

Le jury délibèrera avant la fin du mois de mars.

L'exposition des productions originales se fera dans les lieux animés à l'occasion de la semaine de la paix organisée par la Ville de Toulouse, ainsi qu'à la **Halle aux Grains** lors du **concert pour la paix**, le 20 avril 2014, au cours duquel les prix seront officiellement remis aux lauréats.

Une documentation sera disponible pour les professeurs sur le site de l'association **Les Amis de Jaurès à Toulouse**.

Des **conférenciers** pourront être sollicités, une **exposition réalisée par les Archives Municipales** sera mise à disposition des établissements scolaires. Pour ces deux possibilités les demandes des établissements pourront être adressées à l'association à partir du début du concours.

Contacts :

Association des amis de Jaurès à Toulouse: www.amisdejaures-Toulouse.org
jean.raferno@wanadoo.fr

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Garonne
michele.courtin@ac-toulouse.fr

DAAC

culture@ac-toulouse.fr